

DÉLIBÉRATION N°2026092802

PROJET DE VERGER PÉDAGOGIQUE

Monsieur Thierry MICHOUX échange avec les élus sur la présentation faite par M. Ronan PENGAM, de la Maison de la Terre en réunion de préparation de Conseil Municipal, au sujet du projet de verger pédagogique.

Cet espace pédagogique permet de découvrir le fonctionnement du vivant et de écosystèmes, il est favorable à la biodiversité, accueillant les pollinisateurs, les oiseaux et insectes auxiliaires. Ce lieu sera composé d'arbres fruitiers, d'arbustes, de plantes aromatiques, de plantes vivaces et de couvre-sols.

La parcelle choisie, d'une superficie d'environ 1000m², se situe dans le bourg historique de Lantic, en lieu et place d'une peupleraie, à proximité de chemins de randonnées.

Ce verger pédagogique regroupe trois aspects : l'aspect social, l'aspect concernant la biodiversité ainsi que l'aspect pédagogique.

Ce projet nécessite plusieurs étapes, sur plusieurs années :

- La réhabilitation du terrain
- La conception et design du verger
- La préparation du terrain
- La plantation
- La réflexion autour de l'aspect pédagogique du site

La commune prendra à sa charge les frais de réhabilitation du terrain : abattage des peupliers, retrait des souches, broyage des branches ainsi que le travail du sol et la fertilisation.

La Fédération des chasseurs 22 prendra à sa charge les clôtures, piquets, grillages... ainsi que l'achat des végétaux et la phase de plantation via le système d'écocontribution.

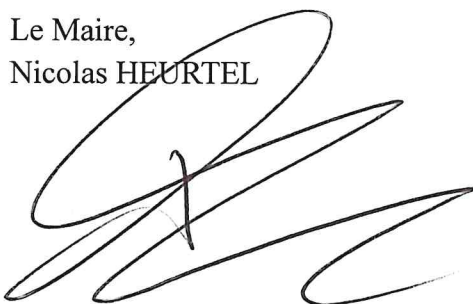
APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le projet de verger pédagogique en partenariat avec M. Ronan PENGAM, de la Maison de la Terre

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Nicolas HEURTEL



Le secrétaire,
Jean-Jacques BRYCKAERT





RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas HEURTEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine OLLIVIER, M. Thierry MICHOUX, Mme Céline LE DORÉ, Matthieu SAINT-CAST, M. Pascal GOHARD, M. Hugues LESAGE, Mme Christelle BLANCHARD, Mme Soizic VALLÉE, M. Dominique HALAIS, Mme Marygold ULTRÉ, M. Jean-Jacques BRYCKAERT, M. Daniel SANTIER, Mme Léone LE PROVOST, Mme Anne-Sophie AUDOUARD, Mme Adeline LORANT

ABSENTS EXCUSÉS : M. Anthony MORO (procuration à M. Matthieu Saint-Cast), M. Ludovic COTARD (procuration à M. Jean-Jacques Bryckaert), Mme Géraldine JOUANY (procuration à Sandrine OLLIVIER)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Jacques BRYCKAERT a été nommé secrétaire de séance